

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 5 décembre 2022

Répartition
subventions CMF
2022 – Prévisionnel
2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans la délibération du 26 novembre 2018, il a approuvé la nouvelle convention fixant le cadre des critères de versement des subventions aux sections sportives du CMF.

Conformément à l'article n°6 stipulant que le conseil Municipal est dans l'obligation de voter la répartition des aides par section lors du dernier trimestre de chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition définitive des aides aux sections sportives du CMF pour l'année 2022 selon les éléments suivants :

SECTIONS	MONTANT REEL des SUBVENTIONS 2022
AIKIDO	2 819€
ATHLETISME	9 295€
BADMINTON	2 312€
BASKET	0€
BOXE ANGLAISE	6 679€
CYCLOTOURISME	2 948€
FOOTBALL	29 798€
FORCE ATHLETIQUE	7 737€
FULL CONTACT	8 884€
GYMNASTIQUE	3 243€
HANDBALL	91 172€
JUDO	20 477€
JU JUTSU	3 105€
RUGBY	66 327€
TENNIS	7 532€
VOLLEY	28 171€
BUREAU	44 000€
MONTANT TOTAL	334 500€

Les subventions exceptionnelles versées cette année s'élèvent à 1 000€ réparties comme suit et s'ajoutent à la répartition ci-dessus :

→ 1 000€ à la Section Full Contact pour leur participation aux Championnats de France 2022.

La somme totale sera donc pour l'année 2022 de 335 500 €.

Le montant total des bourses sports pour l'année 2022 est de 10 060€

Cette répartition servira de prévisionnel pour l'année 2023.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 14 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE la répartition des aides aux sections sportives du Club Municipal Floirac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les montants sous réserve des justificatifs énoncés dans la convention cadre,

DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

